

# EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES PM10 A MONTRAVEL



Dépassement de seuil d'information et de recommandations

Communiqué du : 15/05/2024

Statut de l'alerte

En cours

Bulletin n°

DSL\_2024-003\_MTR\_PM10

## Observations :

Depuis hier, journée du 14/05/2024, des concentrations modérées à fortes en poussières fines PM<sub>10</sub> ont été mesurées au niveau de la station de Montravel.

Le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM<sub>10</sub> par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) a été franchi le mercredi 15 mai 2024 à 09H00, avec une valeur de 51.1 µg/m<sup>3</sup>, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

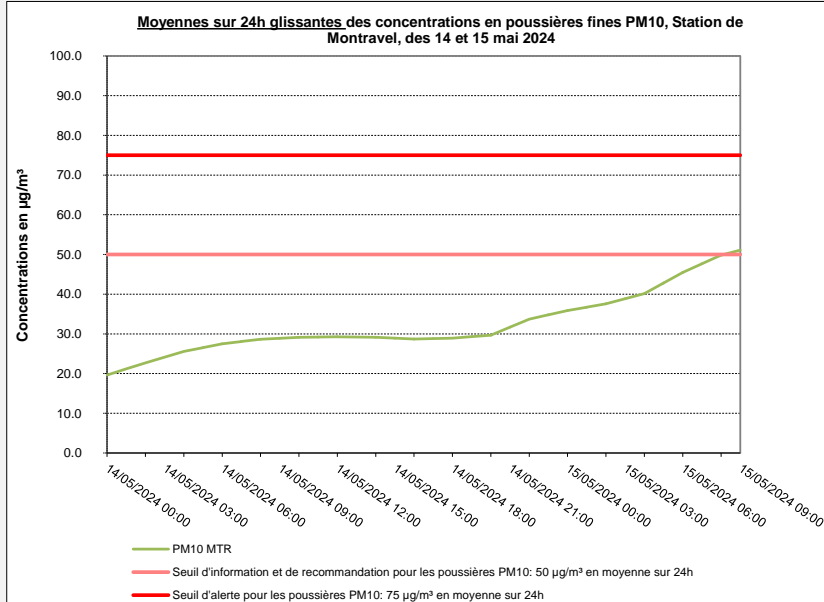
Le dépassement est toujours en cours.

## Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents faibles de secteurs variables sont enregistrés depuis le courant de la nuit du 14 au 15/05/2024.

Ces conditions favorisent la stagnation des fumées liées aux incendies criminels allumés dans différents quartiers de Nouméa et du Grand Nouméa depuis le 13/05.

|  |   |
|--|---|
| Zones concernées   | Montravel - quartier situé à l'est de Doniambo                  |
| Polluant   | Poussières fines en suspension PM <sub>10</sub>                 |
| Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement   | 51.1 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 15/05/2024 à 09h00 |
| Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement | /   |
| Durée du dépassement   | /   |
| Moyenne maximale sur 24h glissantes  | 51.1 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 15/05/2024 à 09H00 |
| Moyennes journalières  | 35.9 µg/m <sup>3</sup> le 14/05/2024                            |



Le seuil d'information et recommandations pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 24 heures.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

## Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur.

Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

## Les PM<sub>10</sub> en bref

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (tempête de sable, feux de forêt...).

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure